

LUNDI 30 & MARDI 31 MARS 2026

STAGE SYNDICAL

MILITER AVEC SUD EDUCATION

COMMENT LUTTER SUR SON LIEU DE TRAVAIL ET AVEC LE SYNDICAT ?

Ce stage est à destination des adhérents et adhérentes qui souhaitent s'investir plus avant dans l'action syndicale avec SUD éducation. Qu'il s'agisse de lutter directement sur son lieu de travail, via la représentation du syndicat dans un collectif ou de s'investir dans le travail de l'équipe syndicale, chacun et chacune pourra trouver dans ce stage les outils pour se sentir légitime à agir syndicalement mais aussi à s'investir dans le syndicat et le représenter.

AU PROGRAMME

LUNDI 30 MARS (8h45 - 16h30)

8h45 - 9h15 : Accueil

- **MATIN** - Militer sur son lieu de travail ; Construire la grève et mobiliser localement.
Outils & mises en situation.



MARDI 31 MARS (8h45 - 16h30)

8h45 - 9h15 : Accueil

- **MATIN** - Soutenir un·e collègue : dossier individuel, accompagnement, recours.
Théâtre forum & cas pratiques.



Repas végétarien proposé sur place à prix libre

- **APRÈS-MIDI** - Maquettage, tractage et autres collages ; Représenter le syndicat dans son école/bahut et/ou ailleurs.
Atelier badges.



- **APRÈS-MIDI** - Comment s'investir dans le syndicat, dans la Fédé, dans Solidaires ? SUD éduc dans les instances : les élections pro, késako ?

STAGE SYNDICAL, C'EST UN DROIT :

tout personnel, titulaire ou non-titulaire, enseignant·e, AED, AESH, agent·e ...
a le droit à 12 jours de formation syndicale par an !

COMMENT S'INSCRIRE AU STAGE ?



Votre demande doit être déposée au plus tard le 28 février !

1) Préviens l'administration - modèle de demande à transmettre : [ici](#)

[Nom Prénom]

[Fonction]

[Établissement]

A [Ville], le [date].

À [choix]

☐ Monsieur l'IA-DASEN s/c du/de la pilote du PIAL [AESH]

☐ Monsieur l'IA-DASEN s/c de l'IEN [1er degré]

☐ Monsieur le Recteur s/c Monsieur/Madame le/la chef-fe d'établissement [AED]

☐ Monsieur le Recteur s/c du/de la chef-fe d'établissement [2nd degré]

☐ M/Mme le/la Président-e d'université s/c du/de la Directeur-ice /du chef de service [ESR]

Objet : demande de congé de formation syndicale

[Madame / Monsieur],

En application de l'article L215-1 du Code Général de la Fonction Publique et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de [préciser le nombre de jours], en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera [le/les date de la formation] à Grenoble, sous l'égide du Centre d'Étude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris.

[Signature]



Pour les AESH, vous devez également joindre un formulaire AATER d'ASA.

Vous pouvez le télécharger :  [ici](#)

EN CAS DE REFUS, CONTACTEZ-NOUS IMMEDIATEMENT :

isere@sudeducation.org et transmettez-nous la preuve du dépôt de votre demande de congé et le courrier de refus.

2) Préviens le syndicat de ta participation :

Nos stages sont parfois victimes de leur succès, n'attends pas la réponse de l'administration pour nous prévenir de ta venue en complétant le formulaire ! Sans réponse 15 jours avant le début du stage (soit le 15 mars), celui-ci est réputé accepté.



FORMULAIRE à compléter en ligne ou QR code à scanner !



Et pour tout savoir sur les congés de formation syndicale, c'est par [là](#) !